



CABINET  
Service communication

mardi 30 décembre 2014

---

## Dispositif plan hivernal 2014 - 2015 : une priorité partagée

---

Avec l'arrivée des premiers froids ressentis dans le département des Bouches-du-Rhône et plus particulièrement sur la ville de Marseille, le Préfet des Bouches-du-Rhône appelle à la vigilance tous les acteurs du plan hivernal.

Toute personne sans abri peut avoir accès à tout moment à un dispositif d'hébergement d'urgence.

Le département dispose actuellement de 2711 places d'hébergement pérennes ouvertes ainsi que 52 places d'hôtel.

Par ailleurs, 132 places de mise à l'abri sont mobilisables (dont 12 déjà ouvertes) en cas de déclenchement du niveau orange (ex-niveau 2) du plan grand froid. Le dispositif est conçu pour s'adapter en fonction des besoins et des conditions climatiques.

Le recours aux nuitées d'hôtel intitulé "Service Plus", dispositif géré par un opérateur unique, le SIAO (Service d'information, d'accueil et d'orientation), à partir d'un fonds cofinancé par l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, et la Ville de Marseille, est encadré et répond à des situations particulièrement sensibles.

Le dispositif départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion repose sur le numéro 115, le Samu social, la Croix Rouge, le Secours Populaire, les maraudes et les équipes mobiles. Il est renforcé par les accueils de jour et les centres d'hébergement d'urgence, les nuitées d'hôtel et l'ensemble des acteurs de l'urgence sociale pour travailler autour d'un diagnostic partagé et d'une dynamique de mobilisation de l'ensemble des dispositifs de l'hébergement et du logement.

**Pour signaler toute personne en détresse dans la rue, il convient de faire un geste citoyen en appelant le numéro 115 et de rester auprès de la personne car cela peut aussi s'avérer nécessaire.**

L'Etat reste vigilant et mobilise à tout moment ses services, dont la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la police et la gendarmerie. Les services de secours, les collectivités locales et les associations sont naturellement alertés et mobilisés aux côtés de l'Etat, pour considérer le dispositif plan hivernal 2014-2015 comme une priorité partagée.

**Michel CADOT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, rencontrera les bénévoles de la Croix-Rouge et participera avec eux à une maraude dans le centre-ville de Marseille le 31 décembre 2014 au soir, lors d'une visite des services de santé, de sécurité et de secours mobilisés lors du réveillon de la Saint-Sylvestre.**